

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 21.11.2023

Numéro de version 1

Révision: 03.11.2023

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise**1.1 Identificateur de produit****Nom du produit:** ONEBOND PU PRIMER 5 N**Numéro de la fiche de données de sécurité :** 2199PR001_4**1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Le produit est destiné à un usage professionnel.

Étape du cycle de vie

PW Utilisation étendue par les travailleurs professionnels

IS Utilisation sur sites industriels

Secteur d'utilisation

SU17 Fabrication générale, p. ex. machines, équipements, véhicules, autres matériels de transport

Catégorie du produit PC1 Adhésifs, produits d'étanchéité**Catégorie de processus**

PROC3 Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes

PROC9 Transfert de substance ou mélange dans de petits contenants (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)

Catégorie de rejet dans l'environnement

ERC8c Utilisation étendue menant à l'inclusion dans ou à la surface de l'article (en intérieur)

ERC8f Utilisation étendue menant à l'inclusion dans ou à la surface de l'article (en extérieur)

Catégorie de l'article AC1 Véhicules**Fonction technique** Promoteur d'adhérence**Emploi de la substance / du mélange** Primaire**1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité****Producteur/fournisseur :**

Saint-Gobain Surface Solutions

251 rue de l'Ambassadeur

78700 Conflans, France

+33 1 34 90 41 40

Onebond.support@Saint-Gobain.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence +33 1 34 90 41 40**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1 Classification de la substance ou du mélange****Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

GHS02 flamme

Flam. Liq. 2 H225 Liquide et vapeurs très inflammables.



GHS08 danger pour la santé

Resp. Sens. 1 H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 21.11.2023

Numéro de version 1

Révision: 03.11.2023

Nom du produit: ONEBOND PU PRIMER 5 N

(suite de la page 1)



GHS07

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
STOT SE 3 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

2.2 Éléments d'étiquetage**Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

Pictogrammes de danger

GHS02 GHS07 GHS08

Mention d'avertissement Danger**Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**

butanone

4,4'-diisocyanate de diphénylméthane

isocyanate de 3-isocyanatométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexyle

Dimethylbis[(1-oxoneodecyl)oxy]stannane

Mentions de danger

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Conseils de prudence

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P280 Porter des gants de protection / un équipement de protection des yeux.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P370+P378 En cas d'incendie: Utiliser du CO₂, de la poudre d'extinction ou de l'eau pulvérisée pour l'extinction.

P403+P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

Indications complémentaires:

Les personnes déjà sensibilisées aux diisocyanates peuvent développer des réactions allergiques en utilisant ce produit.

Il est conseillé aux personnes souffrant d'asthme, d'eczéma ou de réactions cutanées d'éviter le contact, y compris cutané, avec ce produit.

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

EUH204 Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique.

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 21.11.2023

Numéro de version 1

Révision: 03.11.2023

Nom du produit: ONEBOND PU PRIMER 5 N

(suite de la page 2)

EUH208 Contient 4,4'-diisocyanate de diphenylméthane, isocyanate de 3-isocyanatométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexyle. Peut produire une réaction allergique.

À partir du 24 août 2023, une formation adéquate est requise avant toute utilisation industrielle ou professionnelle.

2.3 Autres dangers

Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Non applicable.

vPvB: Non applicable.

Détermination des propriétés perturbant le système endocrinien

CAS: 78-93-3	butanone	Liste II
--------------	----------	----------

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Description : Mélange composé des substances indiquées ci-après.

Composants dangereux :

CAS: 78-93-3 EINECS: 201-159-0 Numéro index: 606-002-00-3 Reg.nr.: 01-2119457290-43-xxxx	butanone ⚠ Flam. Liq. 2, H225; ⚠ Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336, EUH066	50-75%
CAS: 1333-86-4 EINECS: 215-609-9 Reg.nr.: 01-2119384822-32-xxxx	noir de carbone substance pour laquelle il existe, en vertu des dispositions communautaires, des limites d'exposition sur le lieu de travail	10-20%
CAS: 101-68-8 EINECS: 202-966-0 Numéro index: 615-005-00-9 Reg.nr.: 01-2119457014-47-xxxx	4,4'-diisocyanate de diphenylméthane ⚠ Resp. Sens. 1, H334; Carc. 2, H351; STOT RE 2, H373; ⚠ Acute Tox. 4, H332; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1, H317; STOT SE 3, H335, EUH204 Limites de concentration spécifiques: Skin Irrit. 2; H315: C ≥ 5 % Eye Irrit. 2; H319: C ≥ 5 % Resp. Sens. 1; H334: C ≥ 0,1 % STOT SE 3; H335: C ≥ 5 %	≥0,1-<1%
CAS: 4098-71-9 EINECS: 223-861-6 Numéro index: 615-008-00-5 Reg.nr.: 01-2119490408-31-xxxx	isocyanate de 3-isocyanatométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexyle ⚠ Acute Tox. 3, H331; ⚠ Resp. Sens. 1, H334; ⚠ Aquatic Chronic 2, H411; ⚠ Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1, H317; STOT SE 3, H335, EUH204 Limites de concentration spécifiques: Resp. Sens. 1; H334: C ≥ 0,5 % Skin Sens. 1; H317: C ≥ 0,5 %	≥0,25-<0,5%
CAS: 68928-76-7 EINECS: 273-028-6 Reg.nr.: 01-2120770324-57-xxxx	Dimethylbis[(1-oxonodecyl)oxy]stannane ⚠ Acute Tox. 4, H302; Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1A, H317; Aquatic Chronic 3, H412	0-<0,1%

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 21.11.2023

Numéro de version 1

Révision: 03.11.2023

Nom du produit: ONEBOND PU PRIMER 5 N

(suite de la page 3)

SVHC néant**Indications complémentaires** : Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.**RUBRIQUE 4: Premiers secours****4.1 Description des mesures de premiers secours****Remarques générales:** Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.**après inhalation :**

Apporter de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

Si la personne est inconsciente, la coucher et la transporter en position latérale stable.

après contact avec la peau :

Oter les vêtements contaminés. Laver vigoureusement la peau avec de l'eau et du savon ou un nettoyant approprié. Ne JAMAIS utiliser de solvant ou de diluant.

après contact avec les yeux :

Retirer les lentilles de contact si nécessaire et si facile à faire. Lavez abondamment les yeux avec de l'eau propre et tiède pendant au moins 5 minutes en relevant les paupières, demandez une assistance médicale. Ne laissez pas la personne se frotter l'œil affecté.

après ingestion :

Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Des allergies peuvent apparaître pour des sujets prédisposés.

Après exposition/contact prolongé:

Troubles asthmatiques

Dyspnée

Manifestations allergiques

Reportez-vous à la section 11 pour obtenir des informations sur d'éventuels symptômes et effets sur la santé.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter de manière symptomatique. Veiller à ce que le personnel médical connaisse la substance en cause et qu'il prenne les mesures de protection nécessaires.

Un dispositif de lavage oculaire d'urgence doit être disponible lors de la manipulation de ce produit.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1 Moyens d'extinction****Moyens d'extinction:**CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.**Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité :**

Jet d'eau à grand débit.

En présence de tension électrique, ne pas utiliser d'eau ni de mousse comme moyen d'extinction.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Hazardous combustion products: toxic and very toxic fumes.

Oxydes de carbone (CO_x)Oxyde d'azote (NO_x)

(suite page 5)

FR

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 21.11.2023

Numéro de version 1

Révision: 03.11.2023

Nom du produit: ONEBOND PU PRIMER 5 N

(suite de la page 4)

5.3 Conseils aux pompiers**Équipement spécial de sécurité :**

Porter un vêtement de protection intégral.

Porter un appareil respiratoire autonome.

Autres indications:

Des précautions à prendre en cas d'incendie sont recommandées : Veiller à ce qu'un extincteur approprié et en état de fonctionnement soit disponible, à ce que les issues de secours soient suffisantes et restent toujours dégagées . En cas de début d'incendie, il convient d'appeler immédiatement les pompiers et de les informer des risques décrits dans l'EPS. La zone doit être évacuée par l'ensemble du personnel, à l'exception des intervenants qui luttent contre l'incendie.

Eteindre les appareils électriques (si cela ne présente pas de danger). Mettre les appareils électriques en marche lorsque la pièce est exempte de vapeurs combustibles.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Eviter le contact avec la peau et les yeux

Eviter l'inhalation de vapeurs

Pour les secouristes Porter un équipement de protection. Tenir les personnes non protégées à l'écart.**6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avvertir les autorités compétentes.

Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

Ne pas rejeter dans le sous-sol, ni dans la terre.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

Assurer une aération suffisante.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Garder les récipients/emballages hermétiquement fermés.

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Eviter la formation d'aérosols.

Ne pas boire ou manger en travaillant. Se laver soigneusement les mains avant les pauses et après avoir terminé le travail.

Retirez les vêtements contaminés et l'équipement de protection avant d'entrer dans la salle de repas.

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil

Préventions des incendies et des explosions:

Lors du traitement, des composants légèrement volatils et inflammables peuvent se dégager

Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes et des surfaces chaudes

Ne pas fumer

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 21.11.2023

Numéro de version 1

Révision: 03.11.2023

Nom du produit: ONEBOND PU PRIMER 5 N

(suite de la page 5)

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Stockage :

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :

Keep containers tight and upright to prevent leakage.

Stocker dans un endroit frais.

Indications concernant le stockage commun : Ne pas stocker avec les aliments.

Autres indications sur les conditions de stockage :

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil

Protéger contre l'humidité de l'air et contre l'eau

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :

DNEL		
CAS: 78-93-3 butanone		
Oral	Derived No Effect Level	31 mg/kgxday (consumer systemic long term value)
Dermique	Derived No Effect Level	1.161 mg/kgxday (worker systemic long term value)
Inhalatoire	Derived No Effect Level	412 mg/kgxday (consumer systemic long term value)
		600 mg/m ³ (worker systemic long term value)
		900 mg/m ³ (worker systemic short term value)
		106 mg/m ³ (consumer systemic long term value)
		450 mg/m ³ (consumer systemic short term value)
CAS: 1333-86-4 noir de carbone		
Inhalatoire	Derived No Effect Level	1 mg/m ³ (worker systemic long term value)
		0,006 mg/m ³ (consumer systemic long term value)
CAS: 101-68-8 4,4'-diisocyanate de diphenylméthane		
Inhalatoire	Derived No Effect Level	0,1 mg/m ³ (worker local short term value)
		0,05 mg/m ³ (worker local long term value)
		0,025 mg/m ³ (consumer local long term value)
		0,05 mg/m ³ (consumer local short term value)
CAS: 4098-71-9 isocyanate de 3-isocyanatométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexyle		
Inhalatoire	Derived No Effect Level	0,0453 mg/m ³ (worker local short term value)
		0,0453 mg/m ³ (worker local long term value)
PNEC		
CAS: 1333-86-4 noir de carbone		
Predicted No-Effect Concentration		50 mg/l (fresh water rating factor)

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 21.11.2023

Numéro de version 1

Révision: 03.11.2023

Nom du produit: ONEBOND PU PRIMER 5 N

(suite de la page 6)

No CAS	Désignation de la substance	%	Type
Valeur Unité			
CAS: 78-93-3 butanone			
VLEP	Valeur à court terme: 900 mg/m ³ , 300 ppm Valeur à long terme: 600 mg/m ³ , 200 ppm risque de pénétration percutanée		
CAS: 1333-86-4 noir de carbone			
VLEP	Valeur à long terme: 3,5 mg/m ³		
CAS: 101-68-8 4,4'-diisocyanate de diphenylméthane			
VLEP	Valeur à court terme: 0,2 mg/m ³ , 0,02 ppm Valeur à long terme: 0,1 mg/m ³ , 0,01 ppm AR, C2, concs. mesurées sur une durée de 5 min		
CAS: 4098-71-9 isocyanate de 3-isocyanatométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexyle			
VLEP	Valeur à court terme: 0,18 mg/m ³ , 0,02 ppm Valeur à long terme: 0,09 mg/m ³ , 0,01 ppm AR, concs. mesurées sur une durée de 5 min		

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés Sans autre indication, voir point 7.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Mesures générales de protection et d'hygiène :

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou contaminés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

Après manipulation de ce produit, utiliser une crème hydratante pour la peau.

Protection respiratoire :

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire;

en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil respiratoire autonome.

Filtre à gaz de classe A1

Protection des mains : Gants de protection contre les produits chimiques (Standard EN 374-1)

Protection des yeux/du visage Lunettes de protection.

Protection du corps : Vêtements de travail protecteurs.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Indications générales.

État physique

liquide

Couleur :

selon spécifications du produit

Odeur :

caractéristique

Seuil olfactif:

Non déterminé.

Point de fusion :

non déterminé

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 21.11.2023

Numéro de version 1

Révision: 03.11.2023

Nom du produit: ONEBOND PU PRIMER 5 N

(suite de la page 7)

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	>3.000 °C (DIN)
Inflammabilité	Non applicable.
Limites inférieure et supérieure d'explosion inférieure :	Non déterminé.
supérieure :	Non déterminé.
Point d'éclair	non applicable
Température d'inflammation :	>300 °C (DIN 51794)
Température de décomposition :	Non déterminé.
pH	Le mélange réagit violemment au contact de l'eau.
Viscosité :	
Viscosité cinématique	Non déterminé.
dynamique :	Non déterminé.
Solubilité	
l'eau :	entièrement miscible
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	Non déterminé.
Pression de vapeur :	Non déterminé.
Densité et/ou densité relative	
Densité :	non déterminée
Densité relative.	Non déterminé.
Masse volumique:	Non applicable.
Densité de vapeur:	Non déterminé.

9.2 Autres informations

Aspect:	
Forme :	liquide
Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité.	
Température d'inflammation:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
Danger d'explosion :	Le produit n'est pas explosif.
Minimum ignition energy	
Test de séparation des solvants :	Non applicable.
Teneur en solvants:	
Solvants organiques:	≥54,9-<59 %
EU-VOC (%)	≥54-<58 %
EU-VOC (g/L)	≥540-<580 g/l
Teneur en substances solides:	>15,9-<19,2 %
Changement d'état	
Point/l'intervalle de ramollissement	
Propriétés comburantes	Non déterminé.
Vitesse d'évaporation.	Non déterminé.

Informations concernant les classes de danger

physique	
Substances et mélanges explosibles	néant
Gaz inflammables	néant
Aérosols	néant

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 21.11.2023

Numéro de version 1

Révision: 03.11.2023

Nom du produit: ONEBOND PU PRIMER 5 N

(suite de la page 8)

Gaz comburants	néant
Gaz sous pression	néant
Liquides inflammables	Liquide et vapeurs très inflammables.
Matières solides inflammables	néant
Substances et mélanges autoréactifs	néant
Liquides pyrophoriques	néant
Matières solides pyrophoriques	néant
Matières et mélanges auto-échauffants	néant
Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau	néant
Liquides comburants	néant
Matières solides comburantes	néant
Peroxydes organiques	néant
Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	néant
Explosibles désensibilisés	néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.**10.2 Stabilité chimique** Stable dans les conditions de stockage recommandées.**Décomposition thermique / Conditions à éviter:**Développement d'une surpression CO₂ dans les pots d'isocyanate après pénétration d'humidité.**10.3 Possibilité de réactions dangereuses**Réaction exothermique aux amines et alcools. Formation de CO₂ avec l'eau; dans les récipients fermés, montée en pression (danger d'éclatement)

En cas d'échauffement, danger d'éclatement des fûts, à cause de la haute pression de vapeur.

10.4 Conditions à éviter

Minimiser l'exposition à l'air et l'humidité pour éviter une perte de qualité du produit.

Eviter que l'eau ou l'humidité n'entre en contact avec le produit lors du stockage (le produit réagit avec l'humidité et durcit).

Eviter la chaleur, les étincelles, les flammes nues ou toute autre source d'inflammation.

10.5 Matières incompatibles:

Acides forts et bases fortes.

Agents d'oxydation.

10.6 Produits de décomposition dangereux:

Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone

Oxydes nitriques (NO_x)**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques****11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008****Toxicité aiguë :**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 10)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 21.11.2023

Numéro de version 1

Révision: 03.11.2023

Nom du produit: ONEBOND PU PRIMER 5 N

(suite de la page 9)

Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :

Composant	Type	Valeur	Espèce
CAS: 78-93-3 butanone			
Oral	LD50	>2.193 mg/kg	(Rat)
Dermique	LD50	8.000 mg/kg	(lapin)
CAS: 1333-86-4 noir de carbone			
Oral	LD50	>2.000-10.000 mg/kg	(Rat)
Dermique	LD50	>2.000 mg/kg	(lapin)
CAS: 101-68-8 4,4'-diisocyanate de diphenylmethane			
Oral	LD50	>2.000 mg/kg	(Rat)
Dermique	LD50	9.400 mg/kg	(lapin)
Inhalatoire	LC50/4 h	>0,431 mg/l	(Rat)
CAS: 4098-71-9 isocyanate de 3-isocyanatomethyl-3,5,5-trimethylcyclohexyle			
Oral	LD50	4.814 mg/kg	(Rat)
Dermique	LD50	7.000 mg/kg	(Rat)
Inhalatoire	LC50/4 h	>31 mg/l	(Rat)
CAS: 68928-76-7 Dimethylbis[(1-oxoneodecyl)oxy]stannane			
Oral	LD50	892 mg/kg	(Rat)

de la peau :

Irritation de la peau possible du fait de la perte de matières grasses.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

des yeux : Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation :

Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

En cas d'exposition prolongée, possibilité d'un effet de sensibilisation par contact avec la peau.

Peut provoquer une réaction cutanée allergique chez des personnes déjà sensibilisées (étiquetage additionnel EUH208 en Europe)

Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Indications toxicologiques complémentaires :

Il n'y a pas d'information concernant le mélange lui-même. La classification du mélange est basée sur les informations relatives aux ingrédients.

(suite page 11)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 21.11.2023

Numéro de version 1

Révision: 03.11.2023

Nom du produit: ONEBOND PU PRIMER 5 N

(suite de la page 10)

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

CAS: 78-93-3 butanone

Liste II

Listes des Perturbateurs Endocriniens de l'UE : Liste I des perturbateurs endocriniens identifiés dans l'UE, Liste II des substances en cours d'évaluation dans l'UE, Liste III des perturbateurs endocriniens dans certains pays de l'UE

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique : Non classé comme dangereux pour les organismes aquatiques.

Type d'essai/Concentration effective/Méthode/Evaluation

CAS: 78-93-3 butanone

IC50/72h	2.973 mg/l (poisson)
LC50/48h	2.973 mg/l (poisson)
LC50/96h	2.973-3.200 mg/l (poisson) (OECD 203)
EC50/24h	345 mg/l (Daphnia magna)
EC50/48h	308-5.091 mg/l (Daphnia magna) (OECD 202)
EC50/96h	1.240 mg/l (algue)
EC50/72h	1.220 mg/l (algue)
NOEC (72h)	566 mg/l (algue)

CAS: 1333-86-4 noir de carbone

IC50/72h	100 mg/l (poisson)
LC50/48h	100 mg/l (poisson)
LC50/96h	100-10.000 mg/l (poisson)
EC50/24h	5.600 mg/l (Daphnia magna)
EC50/48h	100-1.000 mg/l (Daphnia magna)
EC50/72h	100-10.000 mg/l (algue)
NOEC (72h)	100-10.000 mg/l (algue)
NOEC (96h)	100-10.000 mg/l (poisson)

CAS: 101-68-8 4,4'-diisocyanate de diphenylméthane

LC50/96h	>100 mg/l (poisson)
EC50/48h	>3,7 mg/l (Daphnia magna)
EC50/72h	>100 mg/l (algue)
NOEC (72h)	>100 mg/l (algue)
NOEC (21d)	10 mg/l (Daphnia magna)

CAS: 4098-71-9 isocyanate de 3-isocyanatométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexyle

LC50/96h	208 mg/l (poisson)
EC50/72h	4,8 mg/l (Daphnia magna)
	70 mg/l (algue)

(suite page 12)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 21.11.2023

Numéro de version 1

Révision: 03.11.2023

Nom du produit: ONEBOND PU PRIMER 5 N

(suite de la page 11)

CAS: 68928-76-7 Dimethylbis[(1-oxoneodecyl)oxy]stannane

EC50/48h	39 mg/l (Daphnia magna)
----------	-------------------------

EC50/72h	2-7,6 mg/l (algue)
----------	--------------------

NOEC (72h)	1,2 mg/l (algue)
------------	------------------

12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.

Procédé :

CAS: 78-93-3 butanone

Biod. (28 days)	98 % (Biodegradation)
-----------------	-----------------------

CAS: 101-68-8 4,4'-diisocyanate de diphenylméthane

Biod. (28 days)	0 % (Biodegradation)
-----------------	----------------------

Comportement dans des compartiments de l'environnement :

Composants:

CAS: 101-68-8 4,4'-diisocyanate de diphenylméthane

DT50-value (Degradation Half Time)	1 day
------------------------------------	-------

12.3 Potentiel de bioaccumulation

CAS: 78-93-3 butanone

EBAB	0,3 log Pow
------	-------------

CAS: 101-68-8 4,4'-diisocyanate de diphenylméthane

EBAB	4,51 log Pow
------	--------------

Bioaccumulation Factor (BCF)	200
------------------------------	-----

CAS: 4098-71-9 isocyanate de 3-isocyanatométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexyle

EBAB	4,7 log Pow (Bioaccumulation)
------	-------------------------------

12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Non applicable.

vPvB: Non applicable.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Pour les informations relatives aux propriétés perturbant le système endocrinien, se référer à la rubrique 11.

12.7 Autres effets néfastes

Comportement dans les stations d'épuration:

Type d'essai	Concentration effective	Méthode	Evaluation
--------------	-------------------------	---------	------------

CAS: 101-68-8 4,4'-diisocyanate de diphenylméthane

EC 50 (3h)	1.000 mg/l (Activated sludge)
------------	-------------------------------

Autres indications écologiques :

Indications générales :

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Il n'y a pas d'information concernant le mélange lui-même. La classification du mélange est basée sur les informations relatives aux ingrédients.

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 21.11.2023

Numéro de version 1

Révision: 03.11.2023

Nom du produit: ONEBOND PU PRIMER 5 N

(suite de la page 12)

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1 Méthodes de traitement des déchets****Recommandation :**

Ne pas déverser dans les égouts ou les cours d'eau. Les déchets et les conteneurs vides doivent être traités et éliminés conformément à la législation locale/nationale en vigueur. Respecter les dispositions de la directive 2008/98/CE concernant la gestion des déchets.

Le produit non utilisé et son emballage doivent être traités comme des déchets dangereux.

Catalogue européen des déchets

08 04 09*	déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses
15 01 04	emballages métalliques
HP3	Inflammable
HP4	Irritant - irritation cutanée et lésions oculaires
HP5	Toxicité spécifique pour un organe cible (STOT)/toxicité par aspiration

Emballages non nettoyés :**Recommandation :**

Les emballages contaminés doivent être vidés au maximum et peuvent alors, après nettoyage adéquat, faire l'objet d'une récupération.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification**

ADR, IMDG, IATA

UN1133

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR

1133 ADHÉSIFS, Dispositions spéciales 640D

IMDG, IATA

ADHESIVES

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR

Classe
Étiquette

3 (F1) Liquides inflammables.

3

IMDG, IATA



Class

3 Liquides inflammables.

(suite page 14)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 21.11.2023

Numéro de version 1

Révision: 03.11.2023

Nom du produit: ONEBOND PU PRIMER 5 N

(suite de la page 13)

Label	3
14.4 Groupe d'emballage ADR, IMDG, IATA	II
14.5 Dangers pour l'environnement	Non applicable.
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Attention: Liquides inflammables.
Indice Kemler :	33
No EMS :	F-E,S-D
Stowage Category	B
14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	Non applicable.
Indications complémentaires de transport :	
ADR	
Quantités limitées (LQ)	5L
Quantités exceptées (EQ)	Code: E2 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml Quantité maximale nette par emballage extérieur: 500 ml
Catégorie de transport	2
Code de restriction en tunnels	D/E
IMDG	
Limited quantities (LQ)	5L
Excepted quantities (EQ)	Code: E2 Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml Maximum net quantity per outer packaging: 500 ml
"Règlement type" de l'ONU:	UN 1133 ADHÉSIFS, 3, II

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) (Liste des substances candidates, annexes XIV et XVII)

Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Règlement (CE) 2020/878 (modifiant l'annexe II de REACH relative à la compilation des fiches de données de sécurité)

Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 cf. section 2**Directive 2012/18/UE****Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** Aucun des composants n'est compris.**Catégorie SEVESO P5c LIQUIDES INFLAMMABLES****Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 5.000 t****Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 50.000 t**

(suite page 15)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 21.11.2023

Numéro de version 1

Révision: 03.11.2023

Nom du produit: ONEBOND PU PRIMER 5 N

(suite de la page 14)

RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Restriction: 3, 56a, 74**Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II**

Aucun des composants n'est compris.

RÈGLEMENT (UE) 2019/1148**Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)**

Aucun des composants n'est compris.

Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT

Aucun des composants n'est compris.

Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

CAS: 78-93-3 | butanone

3

Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

CAS: 78-93-3 | butanone

3

Prescriptions nationales :**Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction****BG-Merkblätter:****15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.**RUBRIQUE 16: Autres informations**

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Cette fiche de données de sécurité est conforme au Règlement (CE) n.° 1907/2006, Article 31, modifié par le règlement (UE) 2020/878.

Phrases importantes

La liste des mentions de danger ci-dessous est le texte intégral des mentions de danger mentionnées dans cette fiche de données de sécurité (en particulier dans la section 3) et est communiquée conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), annexe II, et aux amendements suivants (règlement (UE) 2020/878). Les mentions indiquées ici ne se réfèrent pas au produit lui-même, mais aux ingrédients individuels contenus dans le produit, et sont fournies à titre d'information.

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H331 Toxique par inhalation.

H332 Nocif par inhalation.

H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H351 Susceptible de provoquer le cancer.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

(suite page 16)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 21.11.2023

Numéro de version 1

Révision: 03.11.2023

Nom du produit: ONEBOND PU PRIMER 5 N

(suite de la page 15)

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

EUH204 Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique.

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Liquides inflammables	Règles d'extrapolation
Lésions oculaires graves/irritation oculaire Sensibilisation respiratoire Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	La classification du mélange s'appuie généralement sur la méthode de calcul en utilisant les données des substances conformément au règlement (CE) n° 1272/2008.

Service établissant la fiche technique de sécurité: Quality**Contact :**

Ignacio Tello

+33 1 34 90 41 40

Onebond.support@Saint-Gobain.com

Acronymes et abréviations:

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

IATA-DGR: Dangerous Goods Regulations by the "International Air Transport Association" (IATA)

ICAO: International Civil Aviation Organisation

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

DNEL : dose dérivée sans effet (REACH)

PNEC : concentration prédite sans effet (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

SVHC: Substances of Very High Concern (REACH regulation)

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Flam. Liq. 2: Liquides inflammables – Catégorie 2

Acute Tox. 3: Toxicité aiguë – Catégorie 3

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

Resp. Sens. 1: Sensibilisation respiratoire – Catégorie 1

Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1

Skin Sens. 1A: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1A

Carc. 2: Cancérogénicité – Catégorie 2

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

STOT RE 2: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) – Catégorie 2

Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2

Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3

*** Données modifiées par rapport à la version précédente**

Conformément à l'annexe II du règlement REACH, les sections modifiées dans cette version de la fiche de données de sécurité par rapport à la version précédente sont marquées avec des astérisques.